

Le Billet du président

Intense activité estivale

Par sa participation active à la FARES (Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse) et au CSA (Conseil Suisse des Aînés), la Fédération suisse des retraités a pris une part importante dans l'intense activité développée durant cet été dans ces différents organes.

Ainsi, sa commission "Sécurité sociale" reste persuadée que lors de la prochaine révision de l'AVS, il conviendra de maintenir l'indexation des rentes telle qu'elle existe actuellement, à savoir l'indexation mixte, basée sur le renchérissement du coût de la vie et sur l'augmentation réelle des salaires.

Elle a, en outre, transmis à la FARES une proposition visant à soumettre les revenus financiers à la cotisation AVS, à l'instar des revenus du travail. Cette proposition serait simple à appliquer. Il suffirait de retenir une part, par exemple 5 %, de l'impôt anticipé qui est ristourné au contribuable. Cette proposition sera discutée lors de la prochaine séance du Comité central de la FARES.

La prise en compte du financement des soins de longue durée était un des éléments déterminants qui ont contribué, en 1984, à l'acceptation par le peuple de la loi sur l'assurance maladie (LAMal). Les promesses faites alors sont pourtant restées jusqu'ici lettre morte. En 1997, le Conseil fédéral a bien tenté, par ordonnance, de fixer un tarif cadre, mais ce dernier ne couvre qu'une partie des coûts occasionnés par les soins de longue durée. Après dix ans de tergiversations, il est temps de mettre fin à cette situation. Au début de cet été, la commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national a élaboré un projet de loi plutôt prometteur. Selon ce projet, personne ne doit être obligé de recourir à l'aide sociale pour un séjour de soins de longue durée:

Les patients de longue durée ne doivent pas payer plus de 20 % des frais (au maximum frs. 7100.— par année). Les soins de transition (par ex. les structures ambulatoires de jour ou de nuit) pour décharger les familles doivent également être pris en charge par les caisses. Le montant maximum à la charge des caisses est fixé à 55 % du total des coûts, le reste étant pris en compte par la Confédération et les cantons.

En outre, la limite d'exonération pour l'obtention de prestations complémentaires est sensiblement augmentée. Le seuil de la fortune nette est fixé à frs. 37'500.— pour les personnes seules (au lieu de frs. 25'000.— actuellement), et à frs. 60'000.— pour les couples (au lieu de frs. 40'000.— actuellement).

Pour les couples propriétaires d'un immeuble servant d'habitation à l'un des conjoints, alors que l'autre vit dans un home ou dans un hôpital, le projet prévoit un régime particulier selon lequel seule la valeur de l'immeuble supérieure à frs. 300'000.— entre en considération au titre de la fortune.

Le Conseil national a approuvé ces propositions en plénum. Au moment où j'écris ces lignes, il reste à convaincre le Conseil des Etats. Le CSA a usé de son influence en rappelant aux parlementaires que l'acceptation de ces propositions est la seule condition pour éviter le lancement d'un référendum. Il faut croire que cela a eu son effet, car la plupart de ces propositions ont également été approuvées par le Conseil des Etats. Il reste cependant un certain nombre de divergences, que les deux Conseils élimineront au début de la prochaine législature. Ce problème continue donc à nous préoccuper, aussi longtemps qu'une solution satisfaisante ne sera pas trouvée.

En matière de prévoyance professionnelle, le Conseil fédéral a d'ores et déjà décidé d'abaisser le taux de conver-

sion, qui sert à déterminer le montant de la rente, de 7,2 % à 6,8 % d'ici 2014. Pour le lobby des assurances vie et pour le Conseil fédéral, ce n'était pas encore assez. Durant cet été, un nouveau projet visant à abaisser ce taux de 6,8 % à 6,4 % a été présenté aux Chambres. Heureusement, le Conseil des Etats a estimé que cette nouvelle baisse n'était pas réaliste et que la situation actuelle, et probablement future, ne justifie en rien cette réduction. Celle-ci ne tient nullement compte de l'augmentation réelle des taux de rendement des placements telle qu'elle a été observée dans les années 2003 à 2006. Selon la *Neue Zürcher Zeitung*, qui ne peut pourtant pas être qualifiée de journal de gauche, les assurances vie ont obtenu des rendements de 13 % à 18 % durant cette période. Ces mêmes milieux se sont d'ailleurs aussi opposés à la modeste hausse du taux d'intérêt minimal de 2,5 % à 2,75 % décidée dernièrement par le Conseil fédéral. Ils continuent de prétendre qu'un

taux d'intérêt minimal ou un taux de conversion plus élevé serait impossible à financer et conduirait à la ruine.

En ce qui concerne la déduction fiscale pour double revenu, le CSA exige un traitement identique pour le revenu du travail et pour celui des rentes. Le parlement a omis cette précision malgré une résistance farouche des organisations de seniors. Pourtant, selon les documents de la procédure de consultation du département des finances, tout laisse à penser qu'une entente sera trouvée.

Voilà en bref quelques problèmes parmi tant d'autres qui nous ont préoccupés durant la "pause estivale". La liste est loin d'être exhaustive. Pourtant elle montre la nécessité d'être unis dans l'action, afin que nos autorités prennent en compte notre avis.

Michel Pillonel, président

La Banque Nationale Suisse (BNS), chantre de la croissance zéro ?

Le groupe de travail "Politique sociale et santé" de la FARES (Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse) est un organe où la réflexion sur nos institutions sociales est intéressante. Elle émane d'hommes et de femmes encore engagés et qui ont une solide expérience syndicale ou politique. Et à l'âge de la retraite, avec un tel bagage, nous ne sommes plus des idéologues, le vécu ne nous permet pas de nous écarter de la réalité.

Tenez, par exemple, Henri von Kaenel, membre du groupe de travail précité, lorsqu'on parlait de la vente d'or excédentaire de la BNS, nous a fait la démonstration de l'accumulation exagérée de ces réserves d'or, sur la base de chiffres et d'articles spécialisés faciles à se procurer.

En lisant le livre "Changer d'ère" d'Alain Berset et Christian Levrat, tous deux parlementaires fédéraux, nous apprenons que

"les banques centrales détiennent un pouvoir immense. Rien qu'en Suisse, la BNS brasse des dizaines de milliards de francs, elle travaille dans l'ombre pour contrôler indirectement taux d'intérêt, taux d'inflation, chômage, consommation, toutes les grandes variables économiques de la nation. Elle se fixe des objectifs et elle s'y tient.

Il est curieux de constater que la neutralité de la BNS dans l'évolution économique générale semble admise comme un fait par les membres du Conseil de banque, quelle que soit d'ailleurs leur origine professionnelle ou politique.

Et pourtant ! Depuis 1991, et la lutte contre une vraie poussée d'inflation, la BNS est extrêmement prudente et ne tolère plus d'inflation qui dépasse durablement 1 %. Ce faisant, elle prend la responsabilité d'influencer négativement l'évolution économique générale, autrement dit d'influencer le taux de croissance économique et le chômage."

Ces quelques extraits de ce livre à lire démontrent que la gouvernance de la BNS et la politique économique du Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie) influencent notre quotidien plus que nous l'imaginons. La montée prévisible des taux d'intérêt de la BNS va non seulement toucher les locataires et les petits propriétaires, mais également freiner exagérément la croissance économique. Nous n'avons pas besoin de ça maintenant, ne nous enfermons pas dans notre réduit national, au contraire, restons compétitifs avec les pays voisins.

Gaston Sauterel

Les nouvelles technologies et les seniors

Nous connaissons le dicton "on n'arrête pas le progrès". Toutefois, ce qui est progrès pour les uns ressemble souvent à une course d'obstacles pour les autres, notamment pour les personnes âgées. Consciente de ce fait,

la Haute Ecole Spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (Fachhochschule Nordwestschweiz) pour la psychologie appliquée avait effectué une enquête intitulée "Service et Autonomie".

Sur une période d'environ une année, 25 personnes appartenant à des associations de retraités furent questionnées. Elles étaient réparties en groupes de travail d'environ 5 personnes. Tous/toutes les participant(e)s étaient d'accord: il était agréable de pouvoir discuter, entre nous, de ces petits problèmes techniques que nous rencontrons presque tous les jours, sans avoir peur d'être ridiculisés par de jeunes loups qui, eux, connaissent tous les registres des nouvelles technologies. Les groupes de travail abordaient tous les sujets possibles et imaginables, des self-services dans les supermarchés à l'Internet, en passant par les portables, les automates et les appareils ménagers. Ci-après juste quelques exemples:

- Pour téléphoner depuis une cabine publique, on mettait de l'argent. Aujourd'hui, non, il faut payer au moyen d'une "Taxcard" que l'on doit acheter à l'avance. Elle donne droit à un certain nombre d'appels et elle perd sa validité après un certain temps, même si son contenu n'a pas été utilisé entièrement. Ce n'est certainement pas pratique si l'on doit téléphoner juste une fois de temps en temps.
- Dans les cabines de téléphone, il n'y a plus d'annuaires téléphoniques qui contenaient, à part les numéros, d'autres renseignements utiles, par exemple, la liste de tous les restaurants d'une localité. Maintenant, il y a un écran et il faut presser des boutons, et presser juste, ce qui n'est pas toujours évident. Feuilletter un livre était plus simple, surtout pour les seniors. Toutefois, l'écran offre aussi la possibilité de "faire des recherches dans l'annuaire téléphonique", à condition de réussir à presser les bons boutons au bon moment et d'indiquer le code postal de la localité où réside l'abonné recherché, faute de quoi le renseignement n'est pas obtenu. Et il n'y a aucun répertoire des codes postaux à disposition. Une telle recherche coûte

fr. –.50, à payer avec une "Taxcard", alors que feuilletter l'annuaire était gratuit.

- Les statistiques le confirment: toujours plus de gens "achètent online", mais peu de membres des groupes de travail pouvaient s'imaginer comment cela se passe exactement.
- Peu d'expérience aussi avec le "online banking". Les seniors faisant la queue devant le guichet de la Poste se font de plus en plus rares. Ils estiment que les ordres de paiement écrits, envoyés à la Poste ou à la banque, sont un moyen moderne de faire des versements.

Le "online banking" ne leur inspire pas confiance et les fait penser à la piraterie, à des erreurs dans le code d'identification ou aux virus qui, parfois, circulent dans les ordinateurs.

- Constat fondamental: Autrefois, pour obtenir un produit ou un service, on parlait à des gens, maintenant on parle à des automates ou on presse des boutons et cela aggrave un autre problème connu des personnes âgées, celui de la mise à l'écart au sein de la société.

Le 26 juin 2007, à Olten, les initiateurs et responsables de l'enquête en présentaient les résultats et, bien entendu, on s'attendait aussi à savoir s'il y a des solutions à ces problèmes. Des solutions immédiates, non, mais des propositions. Quelques exemples:

- L'accès à l'Internet doit avoir sa place dans le calcul des prestations complémentaires.
- Dans les Etablissements médico-sociaux, chaque chambre doit être équipée d'un raccordement Internet.
- Les automates à billets pour les trams et les bus doivent être identiques dans toutes les villes de Suisse. Actuellement, presque chaque ville a un système différent.
- Les automates doivent être munis d'un "bouton de secours". Lorsque l'utilisateur s'est trompé ou ne sait plus quel bouton presser pour avancer, il presse le bouton de secours, qui lui permet de parler à une personne qui peut l'aider.
- Les modes d'emploi doivent être rédigés de façon plus simple et plus claire, c'est ce que le Conseil Suisse des Aînés a constaté en examinant le manie-

ment de 23 articles d'usage quotidien. En effet, les informations techniques sont rédigées par des techniciens, qui ne se rendent pas compte du fait que beaucoup d'utilisateurs, notamment les seniors, comprennent mal leur langage technique.

En conclusion, il faut bien admettre que les nouvelles technologies nous procurent aussi du confort, mais les

fabricants doivent mieux tenir compte des besoins et des aptitudes des personnes âgées.

20 – 24 % de la population sont considérés comme des seniors. Nous sommes un facteur économique important! Les associations de retraités continueront à défendre nos intérêts. mg

Permis de conduire pour les seniors

Tous les seniors âgés de 70 ans ou plus, et en possession d'un permis de conduire, le savent: on doit se soumettre, tous les 2 ans, à un examen médical pour vérifier ses aptitudes à conduire. Ces examens obligatoires sont effectués par le médecin de famille. Il peut arriver que ce dernier ait des doutes quant aux capacités de la personne qu'il connaît peut-être de longue date et qu'il hésite à signer le formulaire qui autorise l'utilisation du permis de conduire pour une nouvelle période de 2 ans. Le conducteur, lui, estime qu'il est en parfait état de conduire. Dans un tel cas, le conducteur peut s'adresser, sur ordonnance de son médecin, à une institution qui s'appelle "Le Drive", un service du département de neurologie du Centre hospitalier de Bienne, à condition qu'il existe un soupçon médical. Le Drive ne contrôle pas seulement la vue, l'ouïe, la pression, mais également le système nerveux, la capacité de réagir et d'autres aptitudes nécessaires à la conduite d'un véhicule. Un examen dure env. 2 – 3 heures et coûte env. fr. 600.—, remboursables par la caisse-maladie. Le Drive est la seule institution de ce genre pour seniors en Suisse et son diagnostic est définitif. Un certificat reconnu par l'Office fédéral des routes est délivré à toute personne ayant passé l'examen avec succès.

Adresse: Le Drive, Centre hospitalier de Bienne, Vogelsang 84, 2501 Bienne, tél. 032 324 11 37
Email: ledrive@szb-chb.ch

Toutefois, et c'est une information de l'Office de la circulation routière et de la navigation à Berne, il est possible d'obtenir un permis de conduire avec restrictions. Un tel permis est délivré exceptionnellement et en tenant compte de la situation particulière du conducteur. En effet, pour de nombreuses personnes, surtout dans les régions rurales, le fait d'être privé subitement d'un véhicule peut avoir des conséquences tragiques sur le plan personnel. Il y a plusieurs variantes de restrictions: permis pour un rayon limité, ne conduire que le jour etc. ASTRA, l'Office fédéral des routes, a émis des directives détaillées le 05.12.2005 et les a transmises aux directions cantonales compétentes.

Notre secrétaire et/ou le Conseil Suisse des Aînés (CSA) sont disposés à aider tout membre intéressé à trouver une solution à son problème. Adresse du CSA: Schweiz. Seniorenrat, Muristrasse 12, 3000 Bern 31, Madame Bossart, tél. 031 359 03 53.

Une autre variante consiste à demander un permis de conduire pour un véhicule ne dépassant pas la vitesse de 45 km/heure . . . et changer de voiture.

mg

Nous souhaitons la bienvenue à Christiane Layaz-Rochat, notre nouvelle vice-présidente. Elle est également la nouvelle présidente de la Fédération vaudoise des retraités et encore active, depuis 25 ans,

comme administratrice de coopératives d'habitation. Elle a été élue membre du Parlement du canton de Vaud et à l'Exécutif de la ville d'Yverdon.